Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260622-A220626DAGISM02-AR

VILLE DE CLERMONT FERRAND

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU l'article L. 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « Le maire procède à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes » ;

VU l'article D. 411-1 du Code de l'Éducation ;

ARRETE

ARTICLE 1
Corinne MIELVAQUE est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE PHILIPPE ARBOS.

ARTICLE 2
Stanislas RENIÉ est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE ALBERT BAYET.

ARTICLE 3
Catherine PINET-TALLON est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT.

ARTICLE 4
Alexis BLONDEAU est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE ARISTIDE BRIAND.

ARTICLE 5
Cécile LAPORTE est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON.

ARTICLE 6
Gérald SERTELET est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JEAN BUTEZ.

ARTICLE 7
Fatima BISMIR est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE PIERRE ET MARIE CURIE.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260622-A220626DAGISM02-AR

ARTICLE 8
Julien CERRAJERO est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE CHANTERANNE.

Julien CERRAJERO est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école de L'ÉCOLE SPÉCIALISÉE HANDICAP MOTEUR CHANTERANNE.

ARTICLE 9
Bernadette OLEKSIAK est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE ALPHONSE DAUDET.

ARTICLE 10
Gérald SERTELET est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE DIDEROT.

ARTICLE 11
Géraldine BASTIEN est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE VICTOR DURUY.

ARTICLE 12
Vincent SALESSE est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY.

ARTICLE 13
Florence THOMAS est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE.

ARTICLE 14
Thomas LORBLANCHET est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE PIERRE MENDES FRANCE.

ARTICLE 15
Christine EVEZARD-LEPY est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE EDOUARD HERRIOT.

ARTICLE 16
Kevin QUICKE est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE VICTOR HUGO.

ARTICLE 17
Camille GUITTARD est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260622-A220626DAGISM02-AR

ARTICLE 18
David ALVAREZ est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE.

ARTICLE 19
Christiane JALICON est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE.

ARTICLE 20
Quentin DISSARD est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JULES MICHELET.

ARTICLE 21
Claire BUSSIERE est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN.

ARTICLE 22
Thomas BOUET-BARICAULT est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE CHARLES PERRAULT.

ARTICLE 23
Marie DESHOMMES-CHAUFFAUT est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE NESTOR PERRET.

ARTICLE 24
François MERLET est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE EDGAR QUINET.

ARTICLE 25
Anaïs SAUZEDDE est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND.

ARTICLE 26
Kevin KERGUEN est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE GEORGE SAND.

ARTICLE 27
Lucie NOURISSON est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE.

ARTICLE 28
Dominique MANSARÉ est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JULES VALLES.

ARTICLE 29
Chantal BORDERIE est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JEAN ZAY.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260622-A220626DAGISM02-AR

ARTICLE 30
Jean-Baptiste LE HEN est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle de l'ECOLE MATERNELLE FOUSSON.

ARTICLE 31
Nathalie ROUX-DOMINGET est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle de l'ECOLE MATERNELLE LA PRADELLE.

ARTICLE 32
Ruben DOS SANTOS est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle de l'ECOLE MATERNELLE JEAN-PHILIPPE RAMEAU.

ARTICLE 33
Valentine TEZENAS DU MONTCEL est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école élémentaire de l'ECOLE ELEMENTAIRE MERCOEUR.

ARTICLE 34
Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 JUIN 2026

Le Maire,

Julien BONY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Notifié le
- Transmis au représentant de l'Etat le 22 JUIN 2026
- Publié par mise en ligne le